Université du Québec à Montréal
Faculté des sciences
Département de mathématiques

MAT8600 : Analyse mathématique du risque
Jumelé avec ACT6021 : Mathématiques de la solvabilité
Automne 2020

Professeur : Mathieu Boudreault

Coordonnées : Département de mathématiques
Bureau : PK-5715
Téléphone : (514) 987-3000 [8560]
Courriel : boudreault.mathieu@uqam.ca
Site web : www.math.uqam.ca/actuariat/boudreault

Démonstratrice: Mathilde Bourget (plage horaire en ligne à déterminer)

Cours préalables : MAT2720 (Processus stochastiques), ACT3400 (Distribution de sinistres);

Horaire du cours : Mercredi 9h à 12h sur Zoom, mais enregistrements seront disponibles;

Disponibilités : Sur rendez-vous

Matériel obligatoire : Notes de cours (fournies gratuitement sur le site web du cours)

Références recommandées mais non obligatoires :

- *Loss Models : Further topics*, de Klugman, Panjer et Willmot (KPW)
  - Ne couvre pas la partie « Risque de crédit » ;
- *Mathématiques de l'assurance non-vie: tome 1*, par Denuit et Charpentier.
  - Ne couvre pas la partie « Risque de crédit » ;
- *Quantitative Risk Management : Concepts, Techniques and Tools, Revised Edition,* par McNeil, Frey et Embrechts
  - Excellente référence mais les mathématiques sont plus avancées ;
  - Ne couvre pas la partie « Théorie de la ruine » ;
- *Insurance Risk and Ruin*, par Dickson (International Series on Actuarial Science)
  - Pour la partie « Théorie de la ruine » seulement;

Description du cours

Tiré du site web du registraire de l'UQAM :
« Mesure mathématique des risques financiers. Notion de valeur à risque. Utilisation des mesures de risque. Limitations des mesures connues et développement récents. Modèles stochastiques des réserves. Théorie de la ruine.»

Préalables

- MAT2720 (Processus stochastiques)
  - L'étudiant doit être très familier avec les différents types de mouvements browniens tels que mouvements brownien standard, arithmétique et géométrique;
- ACT3400 (Distribution de sinistres)
  - L'étudiant doit être familier avec le modèle collectif du risque;
- Éléments de programmation
  - Idéalement, l'étudiant doit être familier avec un langage de programmation comme VBA pour Excel, R ou Matlab.

Objectifs

Objectifs généraux

Ce cours a comme objectifs de préparer l'étudiant à:

1. Application des mathématiques aux problèmes concrets en gestion quantitative des risques actuariels et financiers;
2. Utilisation des divers outils informatiques à l'analyse des risques en assurance et en finance;
3. Susciter un intérêt pour les études avancées en gestion quantitative des risques;

Objectifs spécifiques

Notez que certaines sections peuvent ne pas être abordées en classe suite à des contraintes de temps

1. Modélisation de la solvabilité des compagnies
   a. Mesures et comparaison des risques
      i. Définir les diverses mesures de risques;
      ii. Comprendre les différences entre les mesures de risques;
      iii. Comparer divers risques sur la base des mesures de risques;
      iv. Appliquer les mesures de risques à l'analyse des risques dans différents contextes (assurance IARD, finance, etc.);
      v. Utiliser les mesures de risques pour déterminer une réserve appropriée;
   b. Théorie de la ruine en temps discret et continu
      i. Comprendre les éléments qui déclenchent la ruine dans le contexte présenté;
      ii. Calculer la probabilité de ruine d'une ligne d'assurance pour des cas simples;
      iii. Manipuler un outil informatique pour calculer la probabilité de ruine dans des cas plus complexes;
      iv. Utiliser la probabilité de ruine pour déterminer une réserve appropriée;
      v. Comprendre les différentes forces et faiblesses de l'approche présentée;
   c. Mouvement brownien
      i. Différencier le modèle de surplus basé sur le mouvement brownien avec celui basé sur le processus de Poisson composé;

ii. Déterminer la distribution du temps du premier passage d'un mouvement brownien (MBS, MBA, MBG) à une barrière inférieure ou supérieure;

d. Modèles de risque de crédit
   i. Comprendre la différence entre les modèles de Merton et de Black & Cox.
   ii. Différencier les modèles structurels de risque de crédit et les modèles en théorie de la ruine;
   iii. Lier les modèles à forme réduite (intensité) aux modèles de survie en assurance-vie;
   iv. Calculer une probabilité de défaut dans un modèle structurel et à forme réduite (intensité);
   v. Comprendre les différents instruments financiers servant à se protéger contre le risque de crédit;
   vi. Évaluer divers instruments financiers reliés au risque de crédit;
   vii. Appliquer les différents modèles de risques de crédit professionnels (CreditRisk+, Moody's-KMV, Z-Score, etc.) à l'analyse du risque de crédit d'une entreprise.

2. Modélisation de la dépendance entre les risques
   a. Concepts de dépendance
      i. Comprendre comment des phénomènes réels peuvent créer de la dépendance entre deux variables aléatoires;
      ii. Différencier les différentes mesures de dépendance et leur pertinence dans différents contextes;
   b. Modèles explicites de dépendance
      i. Bâtir un modèle pour plusieurs risques à l'aide de chocs communs ou de variables latentes;
      ii. Calculer diverses mesures de risque dans un modèle avec dépendance explicite;
   c. Modèles implicites de dépendance (copules)
      i. Comprendre comment la dépendance est créée dans un modèle de dépendance implicite;
      ii. Estimer une copule à l'aide de la méthode du maximum de vraisemblance ou de la méthode des moments;
      iii. Choisir la copule la plus appropriée selon le contexte et les données;
      iv. Calculer diverses mesures de risque dans un modèle avec dépendance implicite;
   d. Applications
      i. Appliquer les concepts de dépendance dans différents contextes en gestion quantitative des risques actuariels et financiers;
      ii. Comprendre l'impact d'un choc commun ou d'une copule dans l'évaluation d'un produit d'assurance;
      iii. Évaluer le risque de crédit d'un portefeuille dans CreditMetrics et le modèle de Li.
      iv. Déterminer la distribution du rendement d'un portefeuille d'actifs financiers soumis à une dépendance;
      v. Comprendre comment la dépendance peut créer des risques extrêmes dans divers contextes comme la finance quantitative et l'assurance de risques catastrophiques.

Évaluation

1. Deux **examens** : 30% chacun
    a. Période allouée totale de 4 heures, incluant le téléchargement du questionnaire et le téléversement de votre copie d'examen. Vous devrez vous familiariser avec le matériel et le logiciel nécessaire pour numériser et assembler votre examen (exemple : Microsoft Office Lens).
    b. L'examen doit débuter entre 9h et 12h (heure de Montréal, GMT-4) et se termine 4 heures plus tard.
    c. L'étudiant doit s'authentifier sur Zoom avec sa carte d'identité avant de recevoir l'examen.
    d. Date de l'examen partiel : ~~28 octobre 2020;~~ 4 novembre 2020;
    e. Date de l'examen final : 16 décembre 2020;
    f. **ACT6021** : L'examen est corrigé sur 80 plutôt que sur 100.
2. Deux **travaux pratiques en équipe** avec **exposé oral** : 20% chacun
    a. Date limite de téléversement des fichiers :
        i. Premier travail : 2 novembre à 9h sur Moodle.
        ii. Deuxième travail : 21 décembre à 9h sur Moodle.
    b. **ACT6021** : Équipes de 3 à 4 étudiants;
    c. **MAT8600** : Équipes de 2 ou 3 étudiants. Le travail pratique contiendra des questions théoriques supplémentaires.
    d. Fichiers à téléverser : votre présentation (PowerPoint ou LaTeX) et vos codes informatiques;
    e. Exposé oral devant professeur, date à déterminer par équipe.
    f. Aucun retard toléré. Tout travail remis après l'heure de tombée se verra attribuer une note de 0 (zéro).

- **Politique de reprise d'examen :** Par souci d'équité, aucune reprise d'examen ne sera permise, à moins de conditions exceptionnelles. La reprise d'examen n'est pas un droit mais un privilège, qui sera déterminé cas par cas.
- **Autres remarques importantes**
    - Aucun retard ne sera toléré dans la remise des travaux. Tout travail remis après l'heure de tombée se verra attribuer une note de 0 (zéro).
    - La note finale (en lettre, A+, A, etc.) pour le trimestre sera attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs spécifiques à travers les trois évaluations (examen partiel, examen final et travail pratique). La distribution des résultats dans le groupe pourrait aussi être utilisée. Aucune autre opportunité (travail supplémentaire, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera allouée.
    - Seules les calculatrices acceptées par la Society of Actuaries seront admises pour les examens i.e. les modèles BA-35, BA II Plus, TI-30X, TI-30Xa, TI-30XIIS et TI-30XIIB.
- **Qualité du français écrit :** Il a été proposé en assemblée départementale que la qualité du français soit un critère d'évaluation dans les travaux. Par conséquent, un maximum de 15% des points pourront être retranchés de la note finale d'un travail pratique si la qualité du français est jugée inacceptable.
- **Plagiat, fraude et tricherie :** L'UQAM a instauré une politique de « tolérance zéro » pour les infractions listées au Règlement # 18 (article 2). Par conséquent, toute infraction de ce type sera immédiatement sanctionnée (article 3).
    - https://r18.uqam.ca/ et voir le texte joint à la page suivante

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

UQÀM

TOLÉRANCE ZÉRO r18.uqam.ca

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Politique n^{o} 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n^{o} 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :
1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :
instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca
trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514 987-3185
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Juin 2018

Consignes pour la participation à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut exiger que l'étudiante ou l'étudiant active son microphone et sa caméra, notamment dans le cadre d'évaluations, à moins de circonstances exceptionnelles qui doivent être discutées avec l'enseignante ou l'enseignant.

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante ou l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de désactiver son microphone et sa caméra si elle ou il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et sa caméra, l'étudiante ou l'étudiant consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante ou l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante ou l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, la totalité ou une partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante ou un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

En s'inscrivant à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne, l'étudiante ou l'étudiant accepte et s'engage à respecter les consignes décrites précédemment.